

L'Équipe enseignante du Centre Équestre de Buzenval est heureuse de vous accueillir en cette rentrée 2024/2025. Pour le bien être de tous, nous nous permettons de vous rappeler quelques points importants.

### SÉCURITÉ:

- . Tout visiteur est tenu de faire preuve de courtoisie et de respect à l'égard du personnel de l'établissement, des autres cavaliers ou autres visiteurs et des équidés.
  - . Afin de garantir la sécurité de tous, nous demandons aux conducteurs de bien vouloir rouler au pas dans l'enceinte du CEB. Les véhicules doivent être stationnés aux endroits indiqués. Ces emplacements ne font l'objet d'aucune surveillance particulière. En conséquence, la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol ou de dégradations.
  - . Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du club et sont strictement interdits dans les locaux, les écuries et le club-house.
  - . Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte du club. Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents ou tuteur légal qui doivent les maintenir hors de la portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante.
  - . L'interdiction de fumer dans le club s'applique dans la totalité de l'enceinte du club, espaces extérieurs, écuries, manèges, carrière, club-house compris.
  - . L'accès aux écuries et l'enceinte du club sont strictement interdits aux non-usagers . Il est interdit de rentrer dans les boxes sans l'autorisation d'un enseignant.
  - . L'accès aux tribunes des manèges et des abords de la carrière implique un silence absolu.
  - . Les locaux techniques sont formellement interdits au public et aux cavaliers si un préposé de l'établissement n'est pas présent. Il en va de même pour l'utilisation des réserves de copaux, paille, fourrages et aliments.
  - . Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du centre équestre uniquement durant le temps de l'activité équestre à laquelle il participe soit le temps de la séance, le temps préparation de l'équidé (30 minutes avant) et le retour aux écuries (30 minutes après). En dehors des heures de séances vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.
  - . Certaines clôtures (paddock) sont électrifiées, faites attention lors de leur manipulation. Prévenez vos enfants des risques liés à ces installations.
  - . En application des dispositions de la loi d'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 prorogée, les usagers devront respecter les mesures sanitaires mises en place pour accéder au club et pour la pratique des activités équestres.
  - . Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son rappel antitétanique.
  - . Un défibrillateur est installé à l'entrée des vestiaires.
- En cas de non respect de cette règle, l'accès aux installations pourra être interdit sans possibilité de dédommagement.
- . L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

### ENSEIGNEMENT :

- . Il vous est demandé d'arriver une demi-heure avant le début du cours afin d'avoir le temps de préparer votre cheval. L'enseignant devant dispenser son cours à l'heure, celui-ci se réserve le droit de ne pas accepter un cavalier qui arrive en retard à sa séance. Dans ce cas la séance est décomptée et ne sera pas récupérable ni remboursable.
- . L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.
- . La priorité dans les aires d'évolution est donnée aux activités d'enseignement du centre équestre, demander aux enseignants l'autorisation d'entrer sur l'aire de travail.
- . Durant la durée des activités et plus généralement durant leur présence au sein du club, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en tout point les consignes de sécurité fixées.
- . Les cours à cheval sont maintenus pendant les vacances scolaires y compris les jours fériés sauf le 25 décembre et 1er janvier. Un planning spécial congés et vacances est affiché au club, sur Face book et le site Internet : <https://cebuzenval.com/>

- . Les cours à poney (shetland et double-poneys) s'arrêtent pendant les vacances scolaires (consulter le site ou le secrétariat). En revanche, les reprises sont maintenues les jours fériés pendant les périodes de cours.
- . Nous vous informons que des cours de théorie peuvent être dispensés dans l'année à la place d'un cours pratique (pour raison climatique par exemple).
- . Le centre équestre se réserve le droit de décaler ou reporter un cours (par exemple si le nombre d'inscrit est insuffisant). Les cavaliers se verront proposer un autre créneau horaire. Cela ne peut pas donner lieu à un remboursement.

#### FORFAIT ANNUEL :

- . L'inscription est souscrite pour une durée d'une saison. Les séances sont consécutives à jour et heure fixes. L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités d'encaissement et de facilités de paiement sont proposées.
  - . Un cavalier bénéficie de 6 récupérations par an à condition de se désinscrire au moins 24h avant l'heure du cours via Kavalog-Web à utiliser dans les 3 mois en fonction des places vacantes, pour éviter un refus pour cause d'encombrement en fin de saison (fin juin pour les poneys et fin juillet pour les chevaux).
  - . Les récupérations ne s'effectuent pas dans les reprises obstacles.
  - . En cas de contre indication médicale liée à un incident survenu lors d'un cours sous la responsabilité du club, le club s'engage à proposer la solution la plus appropriée (remboursement ou report des cours restants, avoir...)
- La cotisation et la licence ne sont pas remboursables.
- Sont exclus de tout remboursement les annulations de reprises pour cause de pandémie, épidémie, séisme, tsunami, faits de guerre ou de blocage de la région ou du pays.
- Pour les autres cas, une assurance annulation vous sera proposée lors de votre inscription. Assurance complémentaire : Helmett / GENERALI ASSURANCE France : à partir de 21€/an. Elle intervient en cas de mutation professionnelle ou de contre-indication médicale. Les conditions détaillées sont disponibles sur notre site internet ou à l'accueil.

#### CARTES ANNUELLES :

Les cartes annuelles sont valables 1 an de date à date (la date d'achat faisant foi)

#### STAGES ET ANIMATIONS :

- . Les inscriptions aux stages et animations sont fermes. Lorsque le cavalier est inscrit à une activité un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.
- . Pendant les stages les enfants, sont pris en charge par un enseignant de 9h à 17h, temps de repas compris. En dehors des heures du stage, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.
- . Toute participation à une animation du dimanche après-midi, stage ou concours doit être réglée au préalable lors de votre inscription via Kavalog-Web.

#### TENUE ET ÉQUIPEMENT :

- . Le cavalier doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages . Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter les couleurs et insigne du club.
- Une liste du matériel nécessaire est disponible sur notre site internet et à l'accueil : « check-list matériel ».
- Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots sont vivement conseillés pour les cavaliers shetland. Ils sont obligatoires pour les cavaliers à double-poney et cheval.
- . Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, filet, matériel pédagogique, obstacles, lisse...) mis à leur disposition et de les ranger correctement.
  - . Le port du casque aux normes NF EN 1384 est obligatoire pour tout cavalier y compris les propriétaires d'équidés.
  - . Des casiers sont à votre disposition dans les vestiaires pour y déposer vos affaires personnelles. Pensez à venir avec votre cadenas. Ils devront être libérés à l'issue de votre séance. Nous informons également nos cavaliers que nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

Toute attitude répréhensible d'un cavalier et en particulier toute inobservation des statuts ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions.

La direction se garde le droit d'exclure immédiatement un cavalier pour les raisons suivantes : - Non-respect des règles de sécurité - Comportement nuisant à l'image et l'ambiance de l'établissement équestre - Mauvais traitement sur un cheval - Mise en danger d'autrui. Tout cavalier faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.